

BN/NM/2015/n° 3797

Paris, le 22 octobre 2015

Monsieur le Directeur Général,

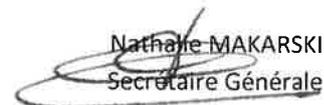
Dans mon courrier en date du 2 juillet 2015, je portais à votre connaissance la situation alarmante des effectifs des personnels techniques, notamment dans les compagnies républicaines de sécurité.

Le 22 septembre 2015, Monsieur le Directeur Central des CRS, lors de la réunion de la cellule de veille relative à la police autoroutière annonçait l'arrivée de 300 fonctionnaires actifs dans les unités de service général. Il va de soi que ces effectifs devront être nourris comme les autres.

Aussi, en prenant en compte les difficultés actuelles de sous effectifs, les risques relatifs au sur emploi et la dégradation significative de la qualité de vie au travail des personnels techniques, il me parait inconcevable d'alourdir une fois de plus la charge des adjoints techniques et ouvriers cuisiniers qui dans un effort collectif actuel, ne sont plus en capacité de prendre le moindre jour de repos et se voient détenteur de centaines d'heures supplémentaires qu'ils ne peuvent récupérer compte tenu de l'emploi.

Dans l'attente d'un recrutement conséquent d'adjoints techniques de la Police Nationale au titre de l'année 2016, le SNAPATSI demande que les lauréats en listes complémentaires des concours d'adjoints techniques de la police nationale au titre de l'année 2015, soient affectés dans les plus brefs délais et en priorité dans les services déficitaires de compagnies républicaines de sécurité.

Certaine que vous comprenez la souffrance actuelle de ces agents, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'expression de ma haute considération.


Nathalie MAKARSKI
Secrétaire Générale

Monsieur Jean Marc FALCONE
DGPN